

24 avr 2015 -15:52

Appartient à [Conseil des ministres du 24 avril 2015](#)

Programme national de réforme 2015

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé le programme national de réforme 2015.

Ce programme de réforme englobe les mesures prises au cours des douze derniers mois par le gouvernement fédéral et les gouvernements des communautés et des régions afin de rencontrer les objectifs fixés dans le programme national de réforme 2011. Ces objectifs sont confirmés. Les derniers indicateurs observés révèlent pour la plupart que les évolutions sont sur la bonne voie et que certaines d'entre elles dépassent même les objectifs : à titre d'exemple, les indicateurs relatifs au décrochage scolaire, aux émissions de gaz à effet de serre et aux énergies renouvelables.

Les gouvernements confirment également l'importance d'atteindre les objectifs en matière d'emploi afin de garantir à tous les habitants une bonne qualité de vie et assurer l'avenir des jeunes générations. La lutte contre la pauvreté reste également une priorité du Gouvernement. C'est pourquoi le gouvernement fédéral consacre une part significative de ses efforts à la relance de l'activité économique et au renforcement de la compétitivité en vue de promouvoir la croissance économique et l'emploi durable et de soutenir la croissance.

Le Pacte pour la compétitivité, l'emploi et la relance sera pleinement exécuté et amplifié. Le Gouvernement s'est notamment engagé à résorber totalement, d'ici la fin de la législature, le handicap salarial qui s'est creusé avec les pays voisins depuis 1996. De même, le Gouvernement a décidé un certain nombre de mesures permettant de soutenir le financement des micro-entreprises et des PME.

La réforme de l'Etat qui a été mise en oeuvre à partir de juillet 2014 a impliqué un élargissement considérable des compétences des régions et des communautés, accroissant ainsi l'importance d'une bonne collaboration entre les autorités fédérales et les entités fédérées. Tout sera mis en oeuvre pour soutenir cette coopération, dans le respect des compétences de chacun, afin d'accroître l'efficacité du pays.

Ce programme est le fruit de la collaboration intensive entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des régions et des communautés. Les partenaires sociaux et la société civile ont été associés à son élaboration.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>